

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : « SEMESTRIALISÉ » session 2025

Complément à la fiche BTSA pour les établissements habilités à la semestrialisation

[Articles D. 811-139-5, D811-142-2](#) du CPRM

[Arrêté 8 juillet 2021](#)

[Article D. 811-143](#)

Inscription à une session de BTSA Semestrialisé spécialités renouvelées Viticulture œnologie (VO) et Technico commercial (TC), Anabiotec, Bioqualim, Agronomie et culture durables, Métier du végétal

Conformément à l'arrêté [du 08 juillet 2021](#), une entrée en formation d'apprenants en cours de semestre est possible, sous réserve qu'une validation de ce processus ait été donnée par l'autorité académique, jusqu'au début du deuxième semestre pour un cycle de 2 ans.

Quel que soit le choix du candidat l'inscription doit être validée **avant le 10 novembre de l'année de passage de l'examen.**

L'accueil de ces publics doit faire l'objet d'un plan d'évaluation individualisé validé par le président de jury.

Un candidat changeant d'établissement en cours de formation peut conserver le bénéfice des notes obtenues aux évaluations certificatives en cours de formation. Le parcours fait l'objet d'un plan d'évaluation personnalisé validé par le président du jury.

Précisions sur les candidats titulaires d'un autre diplôme (cas 20 SEM)

Le candidat qui bénéficie de dispenses en tant que titulaire d'un autre diplôme ne peut prétendre obtenir une mention (cf. arrêtés ci-dessus), à l'exception des candidats en situation de handicap.

En application de l'[arrêté du 08 juillet 2021](#) les candidats titulaires qui s'inscrivent en modalité « semestrialisé » bénéficient des dispenses d'épreuves du tronc commun (E1 E2 et E3) telles que définies par l'[arrêté du 28 avril 2022](#). (note de service [DGER/SDES/2022-642](#) du 28/08/2022).

peuvent suivre l'intégralité des temps de formation (2 ans) mais être dispensés des évaluations certificatives en cours de formation correspondant aux épreuves pour lesquelles ils ont des dispenses.

Annexe :

Liste des cas d'inscription en BTSA SEMESTRIALISÉ
spécialités TC et VO, Anabiotec, agronomie et culture dures, Bioqualim, Métier du végétal

10 Standard SEM
10 Standard TC SEM
20 Titulaire SEM
20 Titulaire TC SEM
30 Non admis Standard SEM
30 Non admis Standard SEM TC